Collectif Orties et Compagnie ?

Pour : ♦ « répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs »
♦ « améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des produits »

Intitulés des Titre IV et chapitre 1er de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006.

Nous demandons :

1. Une suspension immédiate de l'application de la loi concernant les produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle.

2. Un renforcement de la législation concernant les homologations de produits phytosanitaires d'origine chimique

3. Que les produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle tels que le **purin d'ortie**, l'**argile** etc… puissent être accessibles et utilisés par tous, professionnels et particuliers.

4. Une réglementation spécifique adaptée à ce type de produits.

5. Que la liberté d'information et de recommandation de ces produits soit clairement assurée.

Nom – Prénom	Adresse	Email	Signature

Contact : Merci de signer et renvoyer la pétition à **Ortie & compagnie, 40 rue de Malte 75011 Paris**